

Un accompagnement sur la mutualisation au sein d'un réseau sportif : Illustration du comité régional de cyclisme en Centre – Val de Loire

Contexte

En 2018, Le comité régional de cyclisme a participé à un accompagnement collectif sur la **mutualisation**. A l'issue de ce premier travail collectif, le comité a souhaité approfondir cette question avec un **appui sur site de 4 jours**.

Diagnostic et problématique

Point de départ de la réflexion :

- Le comité régional ainsi que les comités départementaux de cyclisme se questionnent sur la possibilité de **développer et d'améliorer la qualité de leurs actions**. En effet, la pratique du cyclisme demande la réalisation de nombreuses rencontres et donc la mobilisation de nombreux bénévoles et salariés mais leurs ressources humaines et financières ne permettent la réalisation de toutes les activités.

Besoin exprimé :

- Le comité régional a souhaité démarrer une **réflexion avec ses comités départementaux sur la mutualisation de l'emploi et la structuration de la discipline sur le territoire**, qui permettra au réseau de développer sa pratique en région Centre-Val de Loire et d'alléger la gouvernance de certaines charges.

Les comités départementaux partagent les avis suivants sur la question de la mutualisation :

- Cela permettrait aux comités départementaux de **renforcer leurs équipes** (bénévoles et salariés).
- Ils pourraient **maintenir les postes existants et développer les compétences** des salariés à une échelle supra-départementale.
- Ils pourraient **développer la pratique ainsi que de nouvelles actions**, qui sont à l'heure actuelle impossibles à envisager pour les deux comités non-employeurs.

Le projet

- Les acteurs :

- Les élus du Comité Régional Centre Val de Loire de Cyclisme,
- Le salarié du Comité Départemental de Cyclisme du Loiret,
- Le salarié du Comité Régional Centre Val de Loire de Cyclisme,
- Yannis MERCIER, consultant ACE²
- Et ponctuellement certains présidents de Comités Départementaux.

L'accompagnement s'est déroulé de manière participative sous forme de groupes de travail ou d'entretiens individuels selon les thématiques.

- Description de l'action :

La **première étape** a donc consisté à fixer ce cap en **formulant le projet dans sa globalité et non pas seulement autour de l'emploi**. Le travail collectif a permis de redéfinir les valeurs et missions fondamentales du projet de mutualisation des comités en partant du postulat qu'il est essentiel pour assurer un projet cohérent de prendre en compte le triptyque : **Association, Pratique sportive et Adhérent** qui sont liés pour promouvoir le cyclisme pour toutes les personnes qui souhaitent découvrir ou le pratiquer dans un contexte épanouissant.

La **deuxième étape** a consisté, une fois le projet de mutualisation défini, à **mettre en œuvre la création d'un groupement d'employeurs (GE)**. Cette nouvelle entité doit respecter un cadre juridique et légal et nécessite donc l'élaboration de plusieurs documents permettant de répondre à la législation.

L'ensemble de ces documents ont été élaborés et validés afin de **permettre la mise en place en octobre 2019** d'un groupement d'employeurs qui regroupera le Comité Régional ainsi que les 6 Comités Départementaux.

La **troisième étape** de l'accompagnement a permis **d'anticiper sur les process de fonctionnement de ce GE** autour de la création de l'emploi, du suivi des salariés et des modalités financières et de gestion entre le GE et les associations adhérentes. En effet, cela implique de définir des fiches de postes, des plannings, des modalités de facturation et de paiements, ... La réussite de ce projet passe par une **totale confiance, transparence et envie commune du Comité Régional et des Comités Départementaux pour créer et faire vivre ces emplois**.

Les résultats obtenus

- Le point fort de l'accompagnement : arriver à un consensus clair sur la création d'un groupement d'employeurs et sur la formalisation du projet.

Le financement

C'est la DRDJSCS Centre-Val de Loire, qui a entièrement financé la phase d'ingénierie de cet accompagnement.

Les perspectives

Afin d'assurer le déploiement cohérent du projet ainsi que la réalisation des premières actions, il reste aux comités à valider l'échéancier et de définir les personnes responsables de la mise en place des actions principales indispensables à son bon déroulement.

L'objectif est que le GE soit **pleinement opérationnel en octobre 2019** (modes de fonctionnement, salariés recrutés, plannings validés, ...)

La pérennisation et le maintien de l'emploi et l'augmentation des ressources financières ne seront que la conséquence de la bonne structuration du groupement en lien avec celles des comités.

Il va donc falloir que chacun apprenne à fonctionner ensemble et valide une organisation et un management qui favorise la réussite de ce projet à court terme mais surtout dans la durée.

Contacts

DLA Centre Val de Loire

Sandrine Michaud

BGE Centre Val de Loire

13 rue Fernand Rabier

45000 Orléans

dla-centre@urbge-cvl.fr

06 84 75 33 08

Avec le soutien de

